

Le 8 avril 2008

Par courriel et par poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay

**Affaires juridiques
Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4**

Téléphone : (514) 289-2211, p. 4683
Télécopieur : (514) 289-5197

**OBJET: Demande relative à la modification de certaines conditions de service liées à
l'alimentation en électricité et des frais afférents – Phase III
Dossier Régie : R-3535-2004
Notre dossier: R000093/JOT**

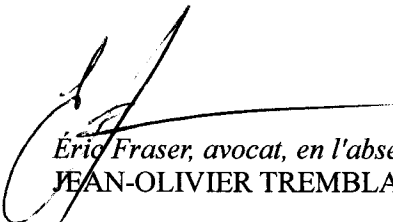
Chère consoeur,

Le Distributeur accuse réception des demandes de remboursement de frais des intervenants FCEI, OC, SÉ-AQLPA et UMQ relativement au dossier mentionné en objet.

Bien que le Distributeur considère que le montant des frais est élevé eu égard à l'intervention et l'apport limités des intervenants au cours de la phase III de ce dossier, il s'en remet à la Régie dans la détermination du degré d'utilité de chaque intervention.

Par ailleurs, le Distributeur a noté qu'un montant de 530,10 \$ apparaît dans la demande d'OC relativement aux honoraires de Mme Cristina Romanelli, alors qu'aucune justification n'a été fournie.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Éric Fraser, avocat, en l'absence de:
JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

C.c. Tous les intervenants (par courriel seulement)